



LIGUE DE FOOTBALL DE LAGUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football

Membre de l'Union Caribéenne de Football Membre de la CONCACAF

Tél. : 0594 28 91 55 Fax : 0594 30 91 98

Email : football.guyane@wanadoo.fr

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

Réunion du 20 Juin 2025 : Début de la séance 20h00

ORDRE DU JOUR :

- 1- INFORMATIONS DU PRÉSIDENT
- 2- VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DIRECTEUR DU 4 JUIN 2025
- 3- DEMANDE DE MODIFICATION DE DÉROGATION DE ASU GRAND SANTI
- 4- VALIDATION DU LABEL BRONZE POUR ASC FOOTIBEL KOUROU
- 5- VALIDATION DES ENGAGEMENTS MODIFICATIF POUR LA SAISON 2025-2026
- 6- VALIDATION DU MORATOIRE POUR LE RÈGLEMENT DE LA DETTE DES CLUBS

Présents :

Steven CAROUPANAPOULLE ; Sandrine ASDRUBAL ; Teed GASPARD ; Muriel NOUREL-ICARÉ ; Bernadin MONIMONFOU ; Andral CHALOT ; Florentin POPIEUL ; Roberto EUGENE ; Guy Grégory PRÉVOT ; Judes AGATHON ; Faufé DJABA ; Yannick MARIEMA-HORTH ; Muriel HIGHT ; Patrick JEAN-BAPTISTE-NICOLAS ; Yasmina MERILLE

Absents Excusés

Absents

Rollin BELLONY ; Franck JACQUET ; Désiré Harold KAKAÏ

1- INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

- Participation à la Coupe Nationale Futsal : prévisionnel proposé par la FFF pour la saison 2026-2027
- Mise en place de la Coupe des 4 Dokos en partenariat avec la société FLEXCIBLE
- Absence d'inscription pour la Coupe CCOG U18F : réunion prévue avec la CCOG le 25 juin
- Modification de la programmation des finalités pour cause de disponibilité d'infrastructures
- Rencontre avec les maires : programmer les rencontres avec Rémire-Montjoly, Saint-Georges et Saint-Laurent du Maroni
- Mise en place du conseil des sages : lancement des candidatures courant du mois de juillet
- Analyse des candidatures : poste Sélectionneur Sénior Masculin
- Lancement de la candidature au Poste De Responsable Administratif Et Financier (RAF)

2- VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DU 4 JUIN 2025

LE COMITE DIRECTEUR

À l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de valider le procès-verbal du comité directeur du 4 juin 2025.

3- DEMANDE DE MODIFICATION DE DÉROGATION DE ASU GRAND SANTI

Considérant le courriel de l'ASU Grand-Santi en date du 14 juin 2025 accompagné d'un courrier datant du 25 mai 2025, demandant la modification des engagements de ses équipes jeunes de la façon suivante :

- Engagement de ses équipes U11, U13 et U17
- Désengagement de ses équipes U15 et U19

Considérant les dispositions de l'article 114-3 des règlements généraux de la ligue de football de la Guyane, permettant, à titre exceptionnel, l'octroi d'une dérogation pour des clubs dont la situation géographique rend difficile ou impossible l'intégration dans une compétition organisée dans leur zone territoriale ;

Considérant que la ligue de football de la Guyane ne permet actuellement pas d'organiser régulièrement des compétitions dans les catégories U15 et U19 sur la commune de Grand-Santi, en raison des contraintes logistiques et structurelles ;

LE COMITE DIRECTEUR

À l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE d'accepter la demande. La dérogation est valable pour une durée d'une saison

4- VALIDATION DU LABEL BRONZE POUR ASC FOOTIBEL KOUROU

Dans le cadre de la valorisation des clubs investis dans le développement du football féminin, l'ASC FOOTIBEL KOUROU a présenté sa candidature pour l'obtention du Label École de Football Féminine.

Après une analyse rigoureuse des informations et justificatifs transmis, les cadres techniques de la Ligue de Football de la Guyane ont émis un avis favorable à l'attribution du Label Bronze à l'ASC FOOTIBEL KOUROU.

Cette distinction, attribuée pour une durée de trois ans, vient récompenser l'engagement structurant du club en faveur de la pratique féminine, à travers la formation, l'encadrement et la promotion du football auprès des jeunes filles.

A cet effet, le Comité Directeur doit statuer sur l'avis émis par les cadres techniques de la Ligue de Football de la Guyane et par conséquent déterminer s'il est en accord avec cet avis.

LE COMITE DIRECTEUR

À l'unanimité des membres présents

DÉCIDE de valider le label Bronze pour l'ASC FOOTIBEL KOUROU d'une durée de 3ans et de notifier cette décision à la Fédération Française de Football.

5- VALIDATION DES ENGAGEMENTS MODIFICATIF POUR LA SAISON 2025-2026

Un délai supplémentaire pour l'engagement des clubs avait été accordé jusqu'au 16 juin 2025 à midi. Après vérification et contrôle des engagements des clubs dans les différents championnats et les coupes en football et en futsal,

LE COMITE DIRECTEUR

À la majorité des membres présents

DÉCIDE de valider les engagements présentés.

Le document final sera transmis par la CROC.

6- VALIDATION DU MORATOIRE POUR LE RÈGLEMENT DE LA DETTE DES CLUBS

Après échanges et discussions, il est proposé le moratoire suivant :

Païement de 30% du solde de la dette dû pour la période de 2021-2024 et un étalonnement jusqu'en décembre 2025.

En l'absence de démarches de régularisation des dettes dues, l'établissement des licences restera bloqué.

La dette 2024-2025 sera transmise sous peu, avec la possibilité de mise en place d'un moratoire à temporalité plus lointaine.

La validation des licences 2025-2026 est quant à elle, soumise à facturation en directe, afin d'éviter le cumul de dettes et favoriser une transparence financière et un suivi régulier avec les clubs.

Le déploiement du module comptable CEGID pourra alors se faire ultérieurement, dans le but de favoriser la mise en place d'une facturation en ligne.

LE COMITE DIRECTEUR

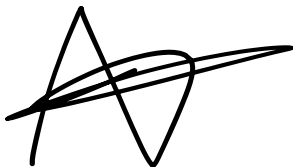
À l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de valider ce moratoire

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close et la lève le 21/06/2025 à 01h15.

La Secrétaire Générale

Sandrine ASDRUBAL



Le Président

Steven CAROUPANAPOULLE

